



Le bien-être animal.
Dans le monde entier.

Importations de foie gras en Suisse, chiffres et faits

QUATRE PATTES présente les statistiques clés et les enjeux du débat sur le bien-être animal

Zurich, le 21 mai 2024 – L'organisation de protection des animaux QUATRE PATTES publie les statistiques sur les importations de foie gras en 2023. Malgré la tendance à la baisse depuis 2012, on constate une légère augmentation des importations l'année dernière. Ceci revêt une importance particulière dans le cadre du débat national autour de l'initiative populaire « Oui à l'interdiction d'importer du foie gras » qui sera prochainement soumise au peuple suisse. En parallèle, la France doit répondre de la question du gavage devant le tribunal administratif de Strasbourg. Face à ces actualités, QUATRE PATTES interroge la notion de traditions quant aux questions liées au bien-être animal et invite à une exploration des alternatives respectueuses des animaux.

En 2023, la Suisse a importé 194 tonnes de foie gras, ce qui constitue un léger regain en comparaison des 186 tonnes importées en 2022. Cela est notamment dû à la reprise de la production en France après la vaccination des canards contre la grippe aviaire. Cette épidémie avait fortement affecté les exploitations françaises en 2022. Le nombre de canards et oies gavés et tués pour les importations suisses de l'année dernière se chiffre donc encore à plus de 300 000. Malgré ce léger rebond, une tendance générale à la baisse de -34 % depuis 2012 est toutefois observable.

En parallèle, le nombre d'alternatives au foie gras ne cesse d'augmenter. Selon Nicolas Roeschli, chargé de campagne chez QUATRE PATTES : « Comme on l'a vu lors de l'hiver 2023, les alternatives au foie gras sont maintenant facilement disponibles dans la grande distribution en Suisse. Nous ne pouvons que nous en réjouir. »

La position de QUATRE PATTES sur l'initiative foie gras

L'initiative populaire « Oui à l'interdiction d'importer du foie gras (initiative foie gras) », déposée en décembre de l'année dernière et qui a abouti en février, a pour but de demander l'interdiction d'importation du foie gras et de produits à base de foie gras en Suisse. En avril, le Conseil fédéral a recommandé de rejeter l'initiative, car il souhaite mettre en place une obligation de déclaration; cette dernière constituant une mesure moins sévère.

Selon Lauretta Eckhardt, Policy Manager chez QUATRE PATTES, « L'exemple de l'obligation de déclaration des fourrures a montré, au cours des dix dernières années, que la branche ne respecte pas suffisamment les obligations de déclaration. De plus, interdire le gavage en Suisse pour des raisons de cruauté animale tout en continuant à autoriser l'importation du foie gras crée une logique de deux poids deux mesures. » QUATRE PATTES va maintenant soumettre une prise de position dans le cadre de la procédure de consultation relative à l'obligation de déclaration et continuera, en parallèle, à s'engager sans relâche pour une interdiction d'importation du foie gras.

L'industrialisation de la production de foie gras

L'argument que les opposants à une interdiction d'importation aiment souvent mettre en avant est le maintien des traditions. Cependant, il est important de noter que l'introduction massive de produits issus du gavage dans le pays dans les années 90 résulte principalement de l'industrialisation croissante de sa



**Le bien-être animal.
Dans le monde entier.**

production, ce qui a rendu le produit plus accessible et moins cher. Cela se voit facilement dans les statistiques d'importation: alors que la quantité de foie gras importée augmente dans les années 90, la valeur à l'importation (en CHF) augmente dans une proportion bien plus faible.

Selon Nicolas Roeschli : « La baisse des coûts de production du foie gras s'est faite avant tout au détriment des animaux : en plus de la souffrance inhérente au gavage, sont venus s'ajouter des méthodes d'élevage intensif: cages, animaux gardés par milliers au sein d'un même élevage, mutilation du bec et des griffes, gavage à la pompe pneumatique, etc. »

Avant cette industrialisation, peu de Suisses et Suissesses consommaient du foie gras, d'autant plus que sa production est interdite en Suisse depuis 1978. Le fait que le foie gras serait une « tradition suisse » est donc une fausse croyance que les efforts de marketing du lobby du foie gras se sont concentrés à créer.

En France aussi, la production de foie gras fait débat

L214, l'association de défense des animaux, arguant que la méthode de production du foie gras viole une directive européenne de 1998, a porté son combat contre le gavage des oies et canards devant les tribunaux. Malheureusement, le rapporteur public du tribunal administratif de Strasbourg a recommandé de rejeter leur demande, mais le jugement final est attendu le 6 juin. Malgré ce revers, l'association reste déterminée et a annoncé son intention de faire appel en cas de décision défavorable, soulignant l'importance de mettre fin à cette pratique controversée.

Une nouvelle tradition respectueuse des animaux

Le foie gras ne fait donc pas réellement partie de la tradition Suisse. Plutôt que de poursuivre sur la voie de la maltraitance animale, pourquoi donc ne pas proposer une « nouvelle tradition »? QUATRE PATTES encourage les consommateurs et consommatrice à se renseigner et à opter pour des alternatives respectueuses du bien-être animal.